

Séance ordinaire du 10 novembre 2025 19h00

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Perpétue tenue le lundi 10 novembre 2025 à 19h00, au lieu ordinaire des séances à laquelle sont présents:

Monsieur le Maire :	Jean-Luc Boisclair
Mesdames les conseillères :	Béatrice Roy Dominique Rouleau
Messieurs les conseillers :	Nicolas Goulet Richard Vallée Alexandre Beauchemin

La conseillère Marie-Dominique Roy est absente.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de M. le Maire Jean-Luc Boisclair.

Est aussi présent, M. Guy Dupuis, Directeur général

(1) Ouverture de la séance

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h00.

2025-11-155

(2) Adoption de l'ordre du jour

2025-11-155

Il est proposé par monsieur Alexandre Beauchemin, appuyé par madame Béatrice Roy et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1er octobre 2025.
4. Dépôt du rapport des dépenses, paiements autorisés et des salaires, pour paiements aux fournisseurs pour la période du 1^{er} octobre au 9 novembre 2025.
5. Dépôt du bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2024.
6. Adoption du Règlement 2025-05 -Amendement du règlement 2022-06 par le règlement 2025-05 Relatif à l'établissement d'un programme de revitalisation pour construction résidentielle
7. Adoption du Règlement 2025-06 Fonds réservés pour la vidange des boues.
8. AVIS DE MOTION – Modification des usages permis dans la zone H-07- du règlement de zonage 2016-02.
9. Ajustement du budget 2025 office municipal d'habitation.
10. Inspection- Aménagement du territoire et règlementation relative à l'environnement – nomination des inspecteurs pour l'émission des permis et certificats pour la Municipalité de Sainte-Perpétue
11. Résolution pour approbation des prévisions Budgétaires de la Régie des Déchets pour l'année 2026.
12. Résolution pour la création d'un fonds réservés pour l'achat de génératrices

13. Résolution pour l'octroi de services professionnels en ingénierie pour travaux de voirie et ponceaux.
14. Résolution pour accepter de verser une commandite de 350\$ pour le déjeuner des bâtisseurs
15. Résolution pour la gestion d'actifs (PGA) en eau afin de maximiser l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive.
16. Résolution pour la demande d'entretien d'un cours d'eau (branche 14 de la rivière Carmel).
17. Acceptation de l'offre de service Techni-Consultant
18. Formation des comités des conseillers (ères) municipaux
19. PROCÈS-VERBAL - AVIS DE CORRECTION (Résolution 2025-07-99)
20. Nomination du représentant du Conseil d'Administration auprès de la Régie (RIGIDBNY)
21. Offre de service pour le contrôle de la végétation 2026
22. Dédommagement lié au changement d'adresse – Phase 2
23. Suivi et affaires nouvelles
24. Varia
25. Suivi des comités
26. Période de questions
27. Levée de l'assemblée

2025-11-156

(3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 19h00

2025-11-156

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2025 à 19h00 a été remise à chacun des membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Goulet, secondé par monsieur Alexandre Beauchemin et résolu par ce conseil d'adopter les procès-verbaux du 1^{er} octobre 2025 tel que rédigé.

2025-11-157

(4) Dépôt du rapport des dépenses, paiements autorisés et des salaires pour la période du 1^{er} octobre 2025 au 10 novembre 2025 et paiements aux fournisseurs en date du 10 novembre 2025.

2025-11-157

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 10 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Goulet, secondé par madame Dominique Rouleau et résolu par ce conseil d'autoriser les comptes à payer d'un montant de 441 702,89\$.

2025-11-158

(5) Dépôt du bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2024.

2025-11-158

Le directeur général, M. Guy Dupuis, a déposé aux membres du conseil le bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2024.

2025-11-159

(6) Adoption du Règlement 2025-05 -Amendement du règlement 2022-06 par le règlement 2025-05 Relatif à l'établissement d'un programme de revitalisation pour construction résidentielle

2025-11-159

CONSIDÉRANT que le règlement 2022-06 permet d'inclure toutes les nouvelles constructions résidentielles;

CONSIDÉRANT que le règlement 2022-06 prend fin le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que le règlement 2025-05 permet la prolongation de la période de construction résidentielle au 31 décembre 2027;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-François Jodoin a donné un avis de motion l'occasion de la séance ordinaire du conseil du 8 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par monsieur Richard Vallée appuyé par madame Béatrice Roy et résolu par ce conseil d'adopter le règlement 2025-05 Amendement du règlement no 2022-06 relatif à l'établissement d'un programme de revitalisation pour construction résidentielle et qu'il soit statué avec dispense de lecture :

Article 1 Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Définitions

Prolongation de la période de construction résidentielle au 31 décembre 2027

Article 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

2025-11-160

(7) Adoption du Règlement 2025-06 Fonds réservés pour la vidange des boues.

2025-11-160

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue a adopté le Règlement 2008-10 afin de créer une réserve financière destinée au financement du service de vidange des boues usées ;

ATTENDU QUE l'article 3 de ce règlement établit une limite maximale de 100 000 \$ pouvant être accumulée dans cette réserve ;

ATTENDU QUE les coûts liés à la gestion, au transport et à la disposition des boues usées peuvent fluctuer considérablement d'une année à l'autre en raison de facteurs opérationnels, réglementaires et environnementaux;

ATTENDU QUE la limite actuelle de 100 000 \$ peut restreindre la capacité de la municipalité à prévoir adéquatement les dépenses futures liées à ce service essentiel ;

ATTENDU QUE le retrait de cette limite permettrait à la municipalité d'accumuler les excédents budgétaires affectés au service des boues usées, sans restriction, afin d'assurer une gestion durable, préventive et responsable de ce service ;

ATTENDU que madame Noémi Robitaille a donné un avis de motion à l'occasion de la séance ordinaire du conseil du 8 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Goulet, appuyé par monsieur Alexandre Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Règlement numéro 2025-06 soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Affectation de la réserve financière

La réserve financière sera affectée à la vidange des boues usées de la Municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue.

ARTICLE 3 Constitution de la réserve financière

La réserve sera constituée sans limites monétaires fixes.

ARTICLE 4 Durée de la réserve financière

La réserve financière est d'une durée illimitée.

ARTICLE 5 Mode de financement de la réserve financière

La réserve financière sera constituée de l'excédent budgétaire provenant du budget d'opération de l'assainissement des eaux usées.

ARTICLE 6 Secteur concerné

Les immeubles desservis par le service d'assainissement des eaux usées forment le secteur concerné par ledit règlement.

ARTICLE 7 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

2025-11-161

(8) AVIS DE MOTION – Modification des usages permis dans la zone H-07- du règlement de zonage 2016-02.

2025-11-161

AVIS DE MOTION est par la présente donné par madame Dominique Rouleau, à l'effet qu'à une date ultérieure sera adopté avec dispense de lecture le règlement 2025-08 ayant pour objet de modifier :

Le Règlement de zonage no 2016-02 est modifié de façon à permettre les usages suivants dans la zone H-07 :

Groupe Commerce I

p) Organismes privés et communautaires : services de garde à l'enfance, clubs sociaux, organismes sans but lucratif.

Groupe Institution

g) Aménagements publics : parcs, espaces verts et terrains de jeux

Groupe Récréation

a) Sentiers pédestres, de ski de fond, de raquettes, de patins et pistes cyclables (incluant leurs infrastructures telles que des aires de repos, belvédères, parcs de détente, corridors panoramiques, etc.)

2025-11-162

(9) Adoption du budget 2025 office municipal d'habitation (OMH).

2025-11-162

CONSIDERANT QUE l'office municipal d'habitation de Sainte-Perpétue a déposé son budget 2025;

CONSIDERANT QUE le conseil est en accord avec ce budget;

CONSIDERANT QUE la contribution demandée est 2735\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Beauchemin, appuyé par monsieur Nicolas Goulet et résolu par ce conseil d'adopter le budget 2025 de l'office municipal d'habitation.

2025-11-163

[10] Inspection - Aménagement du territoire et règlementation relative à l'environnement – nomination des inspecteurs pour l'émission des permis et certificats pour la Municipalité de Sainte-Perpétue

2025-11-163

CONSIDERANT QUE la Municipalité de Sainte-Perpétue a confié la responsabilité pour l'émission des permis et certificats et l'application des règlements d'urbanisme et de la réglementation relative à l'environnement à la MRC de Nicolet-Yamaska (service d'inspection en bâtiments et en environnement);

CONSIDERANT QUE les inspecteurs nommés aux fins de l'émission des permis et certificats pour la Municipalité de Sainte-Perpétue

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Richard Vallée, appuyé par madame Béatrice Roy et unanimement résolu ce qui suit :

QUE le conseil municipal désigne à titre d'inspecteurs en bâtiments désignés pour l'émission des permis et certificats et pour l'application de la réglementation relative à l'environnement au nom de la Municipalité de Sainte-Perpétue: monsieur Michel Trépanier, monsieur Martin Miron, madame Anne-Marie Désilets et monsieur Simon P. Lévesque.

2025-11-164

[11] Résolution pour approbation des Prévisions Budgétaires de la Régie des Déchets pour l'année 2026.

2025-11-164

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour–Nicolet–Yamaska a transmis, en date du 1er octobre 2025, ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026 ;

ATTENDU QUE ces prévisions budgétaires ont été présentées et adoptées par le conseil d'administration de la Régie lors de la séance du 23 septembre 2025 ;

ATTENDU QUE ces prévisions établissent la quote-part à 0,75 \$ par habitant et la contribution à la gestion des matières résiduelles à 235,00 \$ par unité d'occupation, répartie comme suit :

- Récupération : 0,00 \$
- Revalorisation : 67,50 \$
- Collecte, traitement et enfouissement des déchets ultimes : 167,50 \$;

ATTENDU QUE la Loi sur les cités et villes et le Code municipal exigent que les municipalités membres adoptent, par résolution, les prévisions budgétaires de la Régie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Goulet et appuyé par madame Dominique Rouleau et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal approuve les prévisions budgétaires 2026 de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour–Nicolet–Yamaska telles que présentées ;

2025-11-165

(12) Résolution pour la création d'un fonds réservé pour l'achat de génératrices

2025-11-165

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Perpétue doit assurer la continuité des services essentiels pour les citoyens et soutenir les infrastructures critiques lors d'une panne d'électricité ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de prévoir la mise en place d'un fonds réservé afin de compléter l'inventaire des génératrices et d'assurer un service aux citoyens même en cas de panne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Beauchemin et appuyé par madame Dominique Rouleau et résolu par ce conseil que la Municipalité crée un fonds réservé pour l'achat de génératrices, et qu'un montant de 25 000 \$ y soit affecté à même le surplus accumulé non affecté de l'année 2024.

2025-11-166

(13) Résolution pour l'octroi de services professionnels en ingénierie pour travaux de voirie et ponceaux.

2025-11-166

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désirait recevoir des propositions pour la fourniture de services professionnels en ingénierie concernant la réalisation de plans et devis pour des travaux de voirie et ponceaux;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des propositions, le 8 octobre 2025, huit (8) des dix (10) firmes invitées ont déposé leurs documents avant la date et l'heure limite;

CONSIDÉRANT QUE les résultats des propositions se détaillent comme suit:

	GÉNICITÉ	EXP	TETRA TECH	ENGLOBE
Prix soumis (tx incluses)	67 892,74 \$	94 793,44 \$	99 453,38 \$	99 809,80 \$

	PLURITEC	WSP	STANTEC	ARTELIA
Prix soumis (tx incluses)	104 506,53 \$	108 220,22 \$	112 761,73 \$	139 062,26 \$

CONSDÉRANT QUE la conformité administrative des soumissions a été vérifiée pour les trois (3) plus bas soumissionnaires seulement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Rouleau, appuyé par madame Béatrice Roy et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le mandat soit octroyé à la firme « GéniCité inc. ».

2025-11-167

(14) Résolution pour accepter de verser une commandite de 350\$ pour le déjeuner des bâtisseurs

2025-11-167

CONSDÉRANT QUE chaque année, les Chevaliers de Colomb effectuent le déjeuner pour rendre hommage aux bâtisseurs de la municipalité;

CONSDÉRANT QUE la municipalité est fière de valoriser les bâtisseurs de la municipalité;

CONSDÉRANT QUE c'est une tradition depuis plusieurs années.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Richard Vallée, secondé par monsieur Nicolas Goulet et résolu par ce conseil d'accepter de verser une commandite de 350\$ pour le déjeuner des bâtisseurs organisé par les Chevaliers de Colomb.

2025-11-168

(15) Résolution pour la gestion d'actifs (PGA) en eau afin de maximiser l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive.

2025-11-168

CONSDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Perpétue reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le *Plan de gestion des actifs* (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité et à offrir des services durables et de qualité conforme au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE la *Démarche de gestion des actifs municipaux* offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Béatrice Roy, secondé par monsieur Richard Vallée et résolu unanimement par ce conseil

QUE la Municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;

QUE la Municipalité s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026, le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier;

QUE le Conseil municipal approuve le document « *Démarche de gestion des actifs municipaux en eau* » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

2025-11-169

(16) Résolution pour la demande d'entretien d'un cours d'eau
(branche 14 de la rivière Carmel).

2025-11-169

CONSIÉRANT QUE la demande d'entretien pour la branche 14 de la rivière Carmel reçu le 29 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les cours d'eau sont sous la juridiction de la MRC Nicolet-Yamaska;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Nicolas Goulet et appuyé par monsieur Richard Vallée et unanimement résolu par ce conseil de transmettre la demande d'entretien pour la branche 14 de la rivière Carmel à la MRC Nicolet-Yamaska.

2025-11-170

(17) Acceptation de l'offre de service Techni-Consultant

2025-11-170

ATTENDU que la municipalité a reçu une offre de services de la firme Techni-Consultant inc, concernant la préparation des devis d'appel d'offres pour la surveillance des travaux d'ingénierie et le laboratoire de sol dans le cadre du projet de renouvellement des conduites du rang Saint-Joseph (PRIMEAU 2023);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Richard Vallée et appuyé par monsieur Nicolas Goulet, et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'offre de services de Techni-Consultant inc. pour la réalisation des devis professionnels d'appel d'offres – ingénierie et laboratoire de sol, dans le cadre du projet de renouvellement des conduites du rang Saint-Joseph (PRIMEAU 2023), pour un montant total de 11 900 \$ avant taxes, selon les conditions précisées dans le document reçu.

2025-11-171

(18) Formation des comités des conseillers (ères) municipaux

2025-11-171

Le maire dépose la liste de certains comités auxquels les élues (es) participent;

Comité	Responsables
Régie des déchets	Béatrice Roy
MADA (Municipalité amie des ainés)	Marie-Dominique Roy Dominique Rouleau
Office municipal d'habitation	
Comité des loisirs	Dominique Rouleau Alexandre Beauchemin
Bibliothèque municipale	Béatrice Roy
FDST (Fonds de développement du territoire) - FFR	Béatrice Roy
CCU (Comité consultatif d'urbanisme)	CCU (Comité consultatif d'urbanisme)

Chambre de commerce	Maire
Sécurité incendie	Maire
Voirie, aqueduc et assainissement	Marie-Dominique Roy Nicolas Goulet
Maire suppléant	
Comité des entreprises	
Projet domiciliaire et industriel	Dominique Rouleau Nicolas Goulet
Nouveaux arrivants	
Ressources humaines	Richard Vallée Marie-Dominique Roy
Sécurité civile	Alexandre Beauchemin Richard Vallée
Accès à l'info et protection des renseignements personnels	Maire
RERCQ – Regroupement Énergie renouvelable du Centre-du-Québec	

2025-11-172

(19) PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION (Résolution 2025-07-99)

2025-11-172

Conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*, le soussigné, greffier-trésorier de la municipalité, apporte une correction au procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 juillet 2025 puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture du document.

La correction est la suivante :

À la résolution 2025-07-99, on peut lire :

« Adoption du règlement **2023-04** sur la gestion contractuelle ».

Or, on devrait lire :

« Adoption du règlement **2025-04** sur la gestion contractuelle ».

J'ai dûment modifié la résolution 2025-07-99 en conséquence.

Signé à _____ ce _____
2025.

Guy Dupuis, Directeur Général, Greffier-trésorier

2025-11-173

(20) Nomination du représentant du Conseil d'Administration auprès de la Régie (RIGIDBNY)

2025-11-173

Il est proposé par monsieur Nicolas Goulet appuyé par monsieur Richard Vallée et résolu par ce conseil de nommer madame Béatrice Roy comme représentant officiel auprès de la Régie (RIGIDBNY).

2025-11-174

(21) Offre de service pour le contrôle de la végétation 2026

2025-11-174

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue souhaite maintenir un service régulier de contrôle de la végétation sur le territoire ;

ATTENDU QUE la compagnie Les Gazons Tessier inc. a soumis une proposition pour une entente de service d'une durée de trois (3) ans pour le contrôle de la végétation, s'engageant à maintenir son prix pour toute la période ;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge avantageux de retenir l'option d'une entente de trois (3) ans au montant de 2 788 \$ par année ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Goulet, appuyé par monsieur Richard Vallée et résolu d'accepter la soumission de Les Gazons Tessier inc. pour une période de trois (3) ans (2026-2027-2028) au montant de 2 788 \$ par année, plus taxes applicables ;

- D'autoriser le directeur général, M. Guy Dupuis, à signer pour et au nom de la Municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue l'entente de service avec Les Gazons Tessier inc.

2025-11-175

(22) Dédommagement lié au changement d'adresse – Phase 2

2025-11-175

ATTENDU QUE dans le cadre du développement de la Phase 2 du secteur concerné, des ajustements ont été apportés à l'aménagement du territoire afin d'assurer une meilleure cohérence territoriale et de respecter les normes en vigueur en matière de toponymie ;

ATTENDU QUE ces ajustements entraînent la modification de certaines adresses dans le secteur ;

ATTENDU QUE ces changements peuvent occasionner des désagréments et des frais pour les propriétaires concernés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Beauchemin et appuyé par madame Dominique Rouleau et résolu d'autoriser le versement d'un montant de 250 \$ à chacun des propriétaires concernés par le changement d'adresse dans le cadre de la Phase 2 de l'aménagement du territoire.

(23) Suivi et affaires nouvelles

(24) Varia

(25) Suivi des comités

M. le maire fait le tour des comités

(26) Période de questions

2025-11-176

(27) Levée de l'assemblée

2025-11-176

Il est proposé par monsieur Alexandre Beauchemin, appuyé par monsieur Nicolas Goulet et résolu par ce conseil de lever l'assemblée.

Jean-Luc Boisclair
Maire

Guy Dupuis
Directeur général

Je, Jean-Luc Boisclair, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Luc Boisclair, Maire

Heure de fin : 20h15
Citoyens présents: 12